

AR_2023_061

Instauration d'un sens unique de circulation et d'un sens interdit rue des Hospitaliers

Le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du lotissement « Les Hospitaliers » en instaurant un sens unique sur la voie qui dessert celui-ci ;

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Un sens unique de circulation est instauré dans le lotissement « Les Hospitaliers :

- un panneau (sens unique) sera placé au niveau du n° 2 rue des Hospitaliers,
- et un panneau (sens interdit) sera placé au niveau du 39 rue des Hospitaliers,

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place par le Service Régie Voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICE 5 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CUNAC, le 22 novembre 2023

Marc VENZAL
Maire de Cunac

